



LE REMBOURSEMENT DES ORGANISMES COMPLEMENTAIRES (ROC) :

ROC est un dispositif technique intégré au logiciel de gestion administrative du patient (GAP) qui simplifie le tiers-payant avec les organismes complémentaires en dématérialisant et standardisant les échanges entre les Établissements de Santé, les Assurances Maladie Complémentaires (AMC). Il repose sur la mise en place de formats d'échanges normés, pour l'ensemble des acteurs.

Donner son attestation de tiers payant aux agents du bureau des admissions entraine automatiquement le consentement du traitement de vos données personnelles dans le cadre du dispositif ROC. Une demande de prise en charge part immédiatement à votre mutuelle pour une réponse plus rapide selon votre contrat.

En cas de refus de votre part, le tiers payant dématérialisé sur la part complémentaire ne pourra pas être mis en place, ce qui implique son règlement immédiat.